Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261102-A2026-033-AR
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
N° A2026-033

Objet : **M57 Fongibilité des crédits- Virements de crédits - Budget principal 2026 - N° 1**

Le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5217-10-6 ;

VU la délibération n°2026-071 du Conseil communautaire en date du 07 mai 2026 adoptant la règlement budgétaire et financier M57 ;

VU la délibération n°2026-035 du Conseil communautaire en date du 23 février 2026 approuvant le budget principal de l'exercice 2026 et autorisant le Président à procéder à des virements de chapitre à chapitre (à l'intérieur de la même section et à l'exclusion des dépenses de personnel) dans la limite du plafond de 7,5 % des dépenses réelles de la section ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au budget principal 2026, à savoir :

. en fonctionnement, augmentation des crédits au compte 73918 de 350 000 € pour permettre le versement de la taxe de séjour suite à un changement d'imputation;

ARRÊTE

Article 1 : Il est procédé aux virements de crédits suivants :

LIBELLÉS	DIMINUTION		AUGMENTATION	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autres impôts et taxes (autres organismes)	6378 - 633	220 000,00 €		
Autres frais divers	6188 - 020	130 000,00 €		
Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale			73918 - 633	350 000,00 €
		350 000,00 €		350 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20261102-A2026-033-AR
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026

Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

143, rue du château - 01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél. : 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr - www.cc-plainedelain.fr

Article 2 :

Ces virements de crédits seront portés à connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley ainsi qu'à Madame le Comptable Public, responsable du service de gestion comptable de Montluel.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon (palais des juridictions administratives - 184 rue Duguesclin 69433 Lyon cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui commencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou, à défaut, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Fait à Chazey-sur-Ain, le 02/11/2026

Le Président
de la Communauté de communes,



Jean-Louis GUYADER

TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE LE : 04 NOV. 2026
PUBLICATION LE : 04 NOV. 2026